
MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, PONTNUS Nathalie, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Absent excusé : BERHAULT Jacques (Procuration à Liliane GREUSARD), MONNIN Marie-Claire, MONNIN Antoine.

1. Renouvellement de la convention d'objectifs pour la gestion d'un accueil de loisirs.

Par convention en date du 20 juillet 2012, l'accueil de loisirs pour mineurs d'Arc sous Monténot, Villeneuve d'Amont et Villers sous Chalamont est géré par Familles rurales fédération du DOUBS. La convention actuelle arrivait à échéance le 26 août 2016. Il est donc nécessaire de la renouveler pour une durée de 4 ans. Accord à l'unanimité.

2. Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le territoire de ses Communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- Réserver à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 35 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1^{er} octobre 2016 pour application du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal de Villeneuve d'Amont, l'exposé du Maire entendu et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017

3. Sinistre de l'église

Suite à l'incendie d'un spot électrique dans l'église le samedi 13 août 2016, l'entreprise Belle-Mareschal a fait parvenir 4 devis. Après discussions, le Conseil Municipal décide de changer uniquement le spot endommagé et demande une vérification des installations.

POINTS A VOIR

- Comptes rendus projets du RPI : Comme convenu, les Maires des Communes de Arc, Villers et Villeneuve se sont rencontrés pour évoquer leurs projets respectifs.
- MAS : Suite à une entrevue de Mme GRASSA avec Mr BECQUEMIE directeur de l'ASHD et de Mr KUCHEL, aucune décision n'a encore été validée sur l'éventuel départ. Notre Députée Mme GENEVARD est intervenue sur ce dossier.
- Sécurité autour de l'école : Mme THOMAS et Mme GRASSA se sont entretenues sur les mesures envisageables par rapport aux Directives reçues de l'inspection académique et de la Préfecture en ce qui concerne la Mairie (sécurité intrusion).
- Réunion de rentrée : 47 familles pour 68 enfants au RPI pour cette rentrée. Mme Mareschal a annoncé sa dernière année scolaire.
Pour rappel : les enfants de 2 ans doivent être inscrits à l'école avant Noël (après aucune inscription possible).
- Voyage scolaire : Mr GREFFIER organise cette année un voyage scolaire (sur son cycle de 3 ans). Il apparaît que l'éclatement du CE2 entre l'école d'Arc et de Villeneuve pose un problème. L'inspection académique ne donnerait à priori pas son accord pour que les élèves de CE2 chez Mme THOMAS rejoignent le groupe d'Arc. Mme GRASSA a eu contact avec l'inspection académique (Mr LOGIER) qui lui a affirmé que cela pourrait se mettre en place. Affaire à suivre.
- Collecte : Les maîtresses récupèrent toujours : des bouchons, des cartouches d'encre, des portables, des feutres, marqueurs, des correcteurs et des stylos billes.
- L'association des parents du RPI propose la location d'un vitabri (3*3) pour un montant de 10€. Il faut prendre contact avec la présidente Isabelle FAIVRE. L'association accepte de nouvelles candidatures.

- Lecture du compte-rendu de la CCA800.
Courriers divers :
- FSL : Fond de solidarité Logement, à revoir au prochain Conseil
- Mr BERHAULT propose un changement de l'adresse mail de la Mairie en prévision du passage à la fibre optique. A revoir lors du prochain Conseil.
- Courrier de l'association des accidentés pour Mr BOTTA. Réponse faite par Mme GRASSA.
Questions diverses :
- Les agents du syndicat des eaux ont commencé le relevé des compteurs d'eau.
- Problème d'éclairage parking de l'éveil + château d'eau. Un tour de village sera fait de nuit pour grouper la commande.
- La Police de l'eau et de l'environnement a informé Mme GRASSA de son passage et de son entrevue avec Mr GIRARD au sujet du brulage de certains déchets de son entreprise.
- Intervention sécurité routière à l'école : La commission sécurité routière du Conseil a proposé une intervention sur les 2 écoles d'Arc et de Villeneuve. Celle-ci aura lieu le lundi 03 octobre 2016 après midi à Villeneuve.
- Les Haies ont été fauchées et le Conseil constate que cette fauche a été tardive. Mme GRASSA informe que plusieurs facteurs cette année ont retardé les travaux (démission de Florentin GUYAT, paternité de Christophe MIGUEL et congés annuels). La question sera posée au SIVOM : faudra-t-il à l'avenir limiter les congés d'été à 15 jours consécutifs.
- Vincent BOURGEOIS ayant suppléé Christophe MIGUEL pour le remplacement du grillage de l'école, il faut étudier avec Nans sous Saint Anne sous quelle forme il sera rémunéré – convention ou échange d'heures avec le SIVOM en réflexion.
- Mme GRASSA évoque son état de santé et informe le Conseil qu'un suivi et un compte-rendu de chaque réunion est fait en attendant d'avoir plus d'informations de la part du corps médical.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 22/09/2016, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 22/09/2016

Mme le Maire,
Martine GRASSA.